

**Communiqué du**  
**Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, **S.E.M. Alassane OUATTARA**, a présidé, ce jeudi 29 avril 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur deux points :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- L'évolution de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

**1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE**

L'analyse de la situation sécuritaire, depuis la dernière réunion du Conseil National de Sécurité tenue le 26 mars 2021, par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est, tout d'abord, marquée par la survenance de trois attaques sur les positions de nos Forces à Kafolo et Kolobougou, au Nord de la Côte d'Ivoire, dans la nuit du 28 au 29 mars 2021 et à N'dotré, dans la commune d'Abobo, le 21 avril 2021.

Le bilan de ces attaques, qui ont été vigoureusement repoussées par nos vaillants soldats, fait état de 06 morts, 01 blessé et 17 personnes suspectes interpellées, dans le rang des assaillants. Malheureusement, nos Forces ont dénombré, de leur côté, 02 morts et 04 blessés à Kafolo, 01 mort et 04 blessés à Kolobougou et 01 blessé à N'dotré.

Le Président de la République, tout en condamnant fermement ces attaques, félicite les Forces de Défense et de Sécurité pour la riposte

apportée et les encourage à redoubler de vigilance. Il a, par ailleurs, instruit le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministre en charge de la Justice d'accélérer les enquêtes en cours, afin de traduire les auteurs et les commanditaires de ces attaques devant les juridictions.

Le Président de la République s'incline devant la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur. Il présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et formule des vœux de prompt rétablissement aux blessés.

L'analyse de la situation sécuritaire fait également ressortir une augmentation du nombre d'accidents graves de la voie publique, qui ont occasionné d'importantes pertes en vie humaine. Pour le mois d'avril 2021, l'on enregistre 78 accidents graves ayant causé la mort de 126 personnes et fait 244 blessés.

Aussi, le Conseil National de Sécurité a pris note des mesures conservatoires arrêtées par le Ministère des Transports, qui consistent en la suspension des inspecteurs du permis de conduire et leur remplacement par des Gendarmes, sur une période de trois mois.

Le Président de la République a, dans ce cadre, instruit le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, à l'effet de prendre toutes les dispositions utiles pour la mise à disposition effective et immédiate de ces Gendarmes. Le Chef de l'Etat a également instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet d'organiser des réunions interministérielles pour déterminer toutes les causes des accidents de la voie publique et proposer, dans les meilleurs délais, des mesures idoines pour remédier à cette situation.

A la suite de la présentation des menaces sécuritaires, y compris terroristes, faite par le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, le Conseil National de Sécurité a marqué son accord pour l'acquisition, en urgence, de matériels et équipements en vue du renforcement des

capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité, et de l'adoption d'un plan de gestion prévisionnelle des effectifs pour une meilleure utilisation des ressources humaines, notamment dans l'Armée.

Par ailleurs, le Ministre d'État, Ministre de la Défense, a informé le Conseil National de Sécurité de ce que les Nations Unies ont donné un accord de principe pour le déploiement d'une Force d'Intervention Rapide (QRF) au profit de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le Chef d'Etat-Major Général des Armées a fait un exposé sur les besoins en ressources humaines, armements, équipements et matériels pour un tel déploiement.

Le Président de la République a ainsi donné des instructions au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Ministre d'État, Ministre de la Défense, ainsi qu'au Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un déploiement effectif de cette Force d'Intervention Rapide.

## **2 – AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE**

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) dans notre pays.

Ainsi, à la date du mercredi 28 avril 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 45 943 cas confirmés de la COVID-19 dont 45 469 guéris, 286 décès et 188 cas actifs. Il est à noter que ces résultats, qui demeurent parmi les

meilleurs en Afrique et dans le monde, résultent d'une bonne gestion par notre pays de la pandémie.

Le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité que la campagne de vaccination, démarrée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, enregistre au 25 avril 2021, 118 875 doses de vaccins administrées dont 101 805 pour la première dose et 17 070 pour la deuxième dose ; ce qui correspond à une moyenne de 4000 vaccinés par jour. Le Ministre en charge de la Santé a fait observer qu'aucun effet secondaire grave n'a été notifié depuis le début de cette campagne.

Le Conseil National de Sécurité, tout en se félicitant de l'augmentation du nombre de vaccinés par jour, note que ce taux est relativement faible, au regard des ambitions et de la disponibilité des vaccins.

Le Conseil National de Sécurité a donc instruit le Ministre en charge de la Santé de prendre, en coordination avec les autres Ministères concernés, les mesures idoines pour améliorer le taux de couverture vaccinale avec, notamment, la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation intensives, surtout dans le grand Abidjan qui représente, à ce jour, plus de 95 % des cas. Ce plan de communication et de sensibilisation intensives devra associer les Préfets, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, les Associations des jeunes et celles des femmes ainsi que les Organisations Non Gouvernementales.

Le Président de la République a, pour sa part, rappelé l'importance de la vaccination dans la stratégie de lutte contre la COVID-19, et a exhorté toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, à se faire vacciner. Il a aussi insisté sur le respect des mesures barrières, notamment le port du masque et la distanciation physique.

Au terme de la rencontre, le Chef de l'Etat a réitéré ses félicitations aux Grands Commandements pour leur vigilance et pour la posture des Forces de Défense et de Sécurité, qui ont permis de maintenir une situation sécuritaire apaisée en Côte d'Ivoire.

Le Président de la République a, enfin, adressé ses encouragements à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la COVID-19, et a exhorté, de nouveau, les populations vivant en Côte d'Ivoire à respecter scrupuleusement les mesures barrières.

Fait à Abidjan, le jeudi 29 avril 2021

**Fidèle SARASSORO**

Ministre, Secrétaire du Conseil National de  
Sécurité